



(Extrait de l'arrêté 2025-25-CONC du 10 juillet 2025)

Portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe – Session 2026

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2026

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^e classe – session 2026

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe est ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4^e échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Par ailleurs, les candidats sont autorisés, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, à subir les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 2027. De plus, ils devront avoir la qualité de titulaire du grade d'adjoint territorial d'animation au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve, soit le 26 mars 2026.

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : 28 octobre 2025 au 3 décembre 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 11 décembre 2025

Date des épreuves écrites : 26 mars 2026

L'épreuve écrite se déroulera **le 26 mars 2026** dans le département de l'EURE à VAL DE REUIL et/ou EVREUX. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles ou sanitaires d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Ces derniers resteraient dans le département de l'Eure.

Modalités d'inscription

➤ Retrait des dossiers d'inscription : du 28 octobre 2025 au 3 décembre 2025 :

- ❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹.
- ❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27², où des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.
- ❸ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

→ Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes).

IMPORTANT : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier complété et signé, et accompagné des pièces demandées.

➤ Retour des dossiers d'inscription : le 11 décembre 2025 dernier délai.

- ❶ Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³
- ❷ Soit par voie dématérialisée, en téléversant le dossier d'inscription complété et signé dans l'espace sécurisé du candidat sur le site internet du CDG 27 : www.cdg27.fr, et en clôturant l'inscription⁴ (une procédure sera téléchargeable sur le site du CDG 27),
- ❸ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il leur appartient de transmettre **personnellement** leur dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées.

Aucun dossier de candidature transmis par messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

L'adresse du CDG 27 :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'EURE
10 bis rue du Docteur Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30
Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

¹ Ouverture et clôture de la télé-inscription à minuit

² Aux heures d'ouverture du CDG 27 (voir ci-dessus)

³ Cachet de la poste faisant foi

⁴ Minuit (date limite de dépôt des dossiers et de clôture de l'inscription par voie dématérialisée)